

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE N°
COPY

62

ORIGINAL: ANGLAIS
16 novembre 1954

NATO SECRET
PROCES-VERBAL
A/C/26-R/19

GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ETABLIR L'ORDRE DU JOUR
DE LA PROCHAINE SESSION MINISTERIELLE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion tenue au Palais de Chaillot,
Paris, le vendredi 12 novembre 1954 à 15h30

PRESENTS

Président: M. R.D. Coleridge (Secrétaire Exécutif)

| | | | |
|---------------------------|------------|------------------------------|---------------|
| M. J. Deschamps | (Belgique) | M. M.J. Rosenberg Polak | (Pays-Bas) |
| M. D.H.W. Kirkwood | (Canada) | M. A. Gunneng M. S. Bille | } (Norvège) |
| M. S.A. Sandager Jeppesen | (Danemark) | M. J. de Freitas Cruz | |
| Mlle M. Campana | (France) | M. O. Olcay | (Turquie) |
| M. D. Nicolareizis | (Grèce) | M. F.D.W. Brown | (Royaume-Uni) |
| M. P. Pansa Cedronio | (Italie) | M. W.W. Walker | (Etats-Unis) |

SECRETARIAT INTERNATIONAL

M. V. Chapin (Suppléant du Secrétaire Général Adjoint
pour les Affaires Politiques)
M. G. Parsons (Directeur de l'Information)
M. R.G. Barnes (Secrétaire par intérim)

EGALEMENT PRESENT

Brig. Gen. D.H. Buchanan (Bureau de Liaison du Groupe Permanent)

I. PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION MINISTERIELLE DU CONSEIL

Document: AC/26-D/8

1. Le Groupe de travail examine un projet de rapport au Conseil que le Président a établi conformément à la décision prise à la dernière réunion du Groupe (AC/26-D/8).

2. Au cours de l'examen de ce rapport, paragraphe par paragraphe, les principaux points suivants sont soulevés.

3. Au sujet de la suite donnée aux récentes conférences de Londres et de Paris, il est suggéré aux ministres d'étudier les deux questions suivantes:

(i) Stade atteint par la ratification dans les pays membres;

(ii) Résultats des travaux effectués à Londres par le Comité Intérimaire et concernant l'OTAN.

4. En réponse à une question, le REPRESENTANT du SGLO précise que le Comité Militaire examinera, à sa réunion du 22 novembre, quelles révisions il convient d'apporter aux directives militaires OTAN, pour les mettre en harmonie avec les accords de Paris. Toutefois le Comité Militaire n'a pas l'intention de les transmettre à la réunion ministérielle. Certains représentants estiment, pour des raisons qui ont trait à la constitution des divers pays, qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas soulever ces questions à l'échelon ministériel.

5. Le REPRESENTANT du DANEMARK demande aux membres du Comité s'ils s'accordent à juger possible ou utile, au stade actuel, de procéder à un échange de vues sur la politique à suivre à l'avenir envers l'Union Soviétique.

6. Le REPRESENTANT de la GRECE estime à cet égard qu'il y aurait lieu de rappeler la résolution adoptée par le Conseil en avril 1954*, au sujet des consultations politiques.

7. Il est décidé que les questions soulevées par les représentants du Royaume-Uni et de la Grèce figureront dans le rapport.

8. Le PRESIDENT fait connaître au Groupe de travail que le Secrétaire Général a reçu du Ministre de la Défense de la Grèce la suggestion suivante: mes ministres de la Défense, accompagnés de leurs chefs d'Etat-Major, pourraient se réunir quelques jours avant ou pendant la session ministérielle pour examiner le problème qui fait l'objet du Point V de l'Ordre du Jour. Le Secrétaire Général a l'intention de soulever la question au cours de la prochaine réunion du Conseil.

9. Le REPRESENTANT du SGLO estime qu'il n'est pas nécessaire que les ministres de la Défense et leurs chefs d'Etat-Major se réunissent avant la session ministérielle. Il fait savoir au Groupe de travail que le Groupe Permanent a suggéré que les Points IV, V et VI du projet d'Ordre du Jour soient examinés par le Comité Militaire et par le Conseil au cours de la réunion commune qu'ils tiendront avant la session ministérielle.

* C-M(54)38

10. Le REPRESENTANT de la NORVEGE précise qu'il serait difficile à sa délégation d'exprimer une opinion sur le projet d'Ordre du Jour au Conseil avant la réunion du 24 novembre. D'autres représentants estiment qu'un échange de vues préliminaire, le 17 novembre, pourrait néanmoins être utile.

11. En conclusion, le GROUPE de TRAVAIL:

- (1) invite le Président à établir, en fonction des débats du Groupe, un rapport révisé destiné au Conseil.
- (2) prend note de la déclaration du représentant du SGLO dont le texte figure dans le paragraphe 9 ci-dessus.